Compte rendu d'Assemblée Générale
Dimanche 1er septembre 2019

Lieu *:* 36 route du Lavoret, 74200 Anthy-sur-Léman

Membres du bureau présents :
M. Patrick KOPP, Président,
Mme. Marie-Christine FERT, Vice-Présidente,
Mlle. Mélanie KOPP, Secrétaire,
Mme. Francine THÉODON, Trésorière.

Membres du club présents :
Claude WEISS, Sarah FERT, Laurent CARRILLAT, Quentin VANHOUTE.

Membres du club excusés : Stéphane BOCHATON, Ton TILLEMANS.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents et qui demeure annexée au présent procès-verbal.

Ladite feuille de présence permet de constater que huit membres de l'association sur dix sont présents. En conséquence, le quorum est atteint et l'Assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport moral
2. Open du Léman
3. Lecture du rapport financier

Allocution de bienvenue

Le dimanche 1er septembre 2019 à quinze heures vingt cinq, le Président ouvre la séance, remercie dans un premier temps les hôtes, Claude et Edwige pour leur accueil, ainsi que les membres ayant fait le déplacement et regrette l'absence de Stéphane Bochaton.

1. Rapport moral

Le Président débute le rapport moral par la liste des différentes compétitions effectuées par les membres. Il remercie Laurent Carrillat pour ses nombreuses participations et son fair-play lorsqu'il a accepté de reporter sa partie contre Damien D'Emmerez de Charmoy. Aussi, le Président a évoqué la générosité de Laurent pour le don de ses coupes au club.

Le Damier Club du Léman n'a pas pu participer à la Coupe de France n'ayant pas suffisamment de joueurs afin de constituer une équipe.

Le Président rappelle l'arrivée au club de Claude Weiss par le biais de la manifestation « Octobre Rose ».

Stéphane a proposé au Président d'organiser un Championnat de Haute-Savoie sur plusieurs jours consécutifs, cela est refusé par l'assemblée.

Le Président propose d'organiser un Championnat de Haute-Savoie semi-rapide en un week-end. L'assemblée approuve, la date reste à fixer.
Dorénavant le Championnat de Haute-Savoie (cadences lente et semi-rapide) se jouera en une seule série.
Un trophée sera remis en jeu tous les ans pour la cadence lente.
Si celui-ci est gagné deux fois de suite par le même joueur, alors ce dernier le garde.

Le Président a aussi proposé qu'il y ait dix Opens au lieu de sept lors de la saison 2019-2020, cela a été approuvé.

Aussi, il a été demandé d'organiser un second tournoi interrégional, mais l'assemblée a refusé car cela ferait trop de tournois dans l'année.
Il n'est pas certain que les joueurs externes fassent de nouveau le déplacement.

Le Président rappelle qu'il y a eu un tournoi de fin d'année suivi d'un repas et d'une partie de bowling. Toute l'assemblée en a été ravie et demande à reconduire cette initiative pour la fin de la saison 2019-2020.

Le Président indique qu'il procédera à la refonte du site internet du Damier Club du Léman.

2. Open du Léman

Le Damier Club du Léman a organisé le premier Open National du Léman, celui-ci a rassemblé 38 joueurs, et a été remporté par Sébastien Duplouy de Wattrelos en première série. Johan Coorevits s'est imposé en deuxième série.
Stéphane Bochaton est arrivé troisième en seconde série.
La formule du tournoi des blitz n'a pas convaincu les joueurs, celle-ci n'est pas validée.

Cette compétition a été précédée du Championnat de France 144 cases, remporté par Pierre Monnet. D'ailleurs, ce dernier nous offre les trophées qu'il a gagnés lors de son séjour parmi nous.

Le Président a relevé certains incidents :

- Joueur jouant debout
- Joueurs parlant pendant la partie
- Joueur prenant une photo pendant la partie avec son téléphone portable
- Une inversion dans les enveloppes lors de la remise des prix.

Le Président préconise d'ouvrir la salle d'analyses pour que les joueurs puissent jouer avant l'ouverture de la salle de jeu principale qui elle sera ouverte 15 minutes avant le coup d'envoi.

Mélanie a partagé les résultats du sondage effectué au près des joueurs après leur participation à l'Open du Léman. Il en est ressorti que les joueurs ont été très satisfaits de la compétition, de l'organisation, de la salle, du cadre et comptent revenir.

Le Président précise qu'il a redistribué plus que 80% des inscriptions aux trois premiers de chaque série.

Par la suite, il a été annoncé que la seconde édition de l'Open du Léman s'effectuera du dimanche 5 au samedi 11 juillet 2020. Lors de cette compétition, 9 rondes seront jouées. Le Damier Club du Léman organise également le Championnat de France 64 et 144 cases dans la même période.

3. Rapport financier

Francine Theodon nous explique que le club est en attente de la subvention de la mairie de 1000€, qui devrait être validée fin septembre. Dès lors il sera bénéficiaire.

Le bilan financier a été présenté aux membres et celui-ci a été validé.
Mais il est à rajouter le don fait par Mélanie (78,41euros) représentant l'achat des stylos distribués lors de l'Open du Léman.

Le Président a proposé d'augmenter le prix de la participation aux tournois organisés par le club :

- Championnat de Haute-Savoie de 10€ à 12€
- Championnat du Club de 10€ à 12€
- Opens de 2€ à 3€

Quentin a alors demandé pourquoi cette augmentation avait-elle lieu alors que le club est bénéficiaire et qu'il y aura moins de frais lors de la prochaine saison.
Ce à quoi le Président a répondu que cet argent servira à organiser des évènements.
Le processus de vote a eu lieu et avec une seule voix contre, les augmentations sont effectives.

Autres points évoqués

Les horaires de la saison 2019-2020 sont :

- le mercredi de 15h à 18h30 à la maison des associations.
- le samedi de 12h30 à 18h à l'Espace du Lac, car la mairie a demandé expressément de libérer la salle pour d'autres évènements.

Le Président a rencontré un journaliste du Messager, l'article est à paraître le jeudi 5 septembre.

La parole a été donnée aux membres, Laurent Carrillat en a profité pour remercier tous les membres du club avec passion, car il est très heureux de faire partie de ce groupe.
De ce fait Claude a ajouté qu'il voyait ce club comme une famille, et tous les autres membres ont approuvé leurs dires.